

<p>Faculté de Droit et Science Politique UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR </p>	<div style="text-align: center;">   </div> <p>DROIT, SCIENCE POLITIQUE ET MANAGEMENT ÉCOLE UNIVERSITAIRE DE RECHERCHE</p> <p>UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR</p> <p>Domaine : DROIT-ECONOMIE-GESTION</p> <p>Master 1^{ère} Année</p> <p>Droit Privé</p> <p>Responsable Pédagogique : Christine COURTIN, Maître de conférences</p>	<p>Année Universitaire 2020-2021</p>
---	--	--

1 -Présentation

La mention de master Droit privé de l'Université Côte d'Azur vise à former et à préparer les étudiants aux différents métiers du monde judiciaire (notaire, avocat, huissier, mandataire judiciaire, etc.) ainsi qu'à toutes les professions du droit qui peuvent se rencontrer dans les administrations, les entreprises ou le secteur associatif.

L'objectif général du master Droit privé est de proposer une formation de haut niveau en droit privé, générale en M1, puis dans des domaines spécifiques du droit privé dans les différentes spécialités de M2. Le M1 et certaines des spécialités de M2 constituent des formations classiques dans toute faculté de droit.

2- Conditions d'accès et pré-requis

Pour accéder à la 1^{ère} année de Master (M1), l'étudiant doit être titulaire du Diplôme de la Licence en droit ou d'un diplôme reconnu équivalent sur Commission spéciale.

Sélection sur dossier pour tous les étudiants à la mention de Master droit Privé de Nice (e-candidat).

3- Organisation des enseignements

Article 1 : Les enseignements sont organisés sous forme d'unités d'enseignements capitalisables, et sont dispensés sous forme de cours et/ou de travaux dirigés. Sauf dispositions spéciales, l'étudiant doit suivre tous les enseignements constitutifs de toutes les unités d'enseignement (UE) du semestre. Le choix des matières de Travaux Dirigés (TD) est opéré pour les deux semestres au moment de l'inscription pédagogique.

Article 1.1 : Les étudiants peuvent demander auprès du bureau pédagogique, au plus tard avant le début des TD, l'autorisation d'être **dispensés d'assiduité aux TD** sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de Haut Niveau, etc...). L'administration se réserve le droit d'accorder ou de refuser cette demande sur examen des éléments justificatifs

Article 2 :

Semestre 1

UE 1 : les étudiants doivent suivre un enseignement composé d'un CM et d'un TD à choisir parmi :

- *Droit pénal spécial 1*
- *Droit des régimes matrimoniaux*
- *Droit international privé*
- *Procédure civile 1*
- *Droit bancaire*

UE 2 : les étudiants doivent suivre un enseignement composé d'un CM+TD à choisir parmi la liste des matières non choisies en UE1.

UE 3 : les étudiants doivent suivre 2 enseignements en CM à choisir parmi la liste des matières non choisies en UE1 et UE2 + Droit des assurances, Criminologie et Droit post-sentenciel, Droit processuel.

UE 4 : les étudiants doivent suivre le TD d'Anglais.

UE 5 : les étudiants doivent suivre 2 enseignements optionnels (CM) à choisir parmi la liste des matières non choisies en UE1, UE2 et UE3 + Histoire de la procédure pénale, Contentieux administratif, Contentieux de l'Union Européenne.

Semestre 2

UE 6 : les étudiants doivent suivre un enseignement couplé de TD à choisir parmi :

- *Droit pénal spécial 2 (suite du Droit pénal spécial 1)*
- *Droit des successions (suite du Droit des régimes matrimoniaux)*
- *Droit du commerce international (suite du Droit international privé)*
- *Procédure civile 2 (suite du Procédure civile 1)*
- *Droit des entreprises en difficulté (suite du Droit bancaire)*

Les matières à TD du semestre 2 doivent obligatoirement être choisies en correspondance avec les matières suivies en TD au semestre 1.

UE 7 : les étudiants doivent suivre un enseignement couplé de TD à choisir parmi la liste des matières non choisies en UE6.

UE 8 : les étudiants doivent suivre 2 enseignements en CM à choisir parmi la liste des matières non choisies en UE6 et UE7 + *Droit de l'environnement, Droit de la consommation et de la distribution, Fiscalité de l'entreprise, Voies d'exécution.*

UE 9 : les étudiants doivent suivre le TD d'*Anglais*. Ils doivent également rédiger une *Note de synthèse*.

UE 10 : les étudiants doivent suivre 2 enseignements optionnels (CM) à choisir parmi la liste des matières non choisies en UE6, UE7 et UE8 + *Histoire des contrats et voies d'exécution.*

4- Contrôle des connaissances

Article 3 : La convocation aux examens se fera par le biais de l'Environnement Numérique de Travail et du site internet.

Article 4 : Dans chaque unité d'enseignement, il est organisé un contrôle des connaissances conforme aux articles 7 et 8 du présent règlement pédagogique.

Article 5 : Chaque unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. Au sein de chaque unité d'enseignements, la compensation entre les notes obtenues en application de l'article 4 s'effectue sans note éliminatoire.

Article 6 : Un semestre de la Spécialité Droit Privé est validé dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne générale compensée entre toutes les unités d'enseignements. Les semestres se compensent entre eux. Les unités d'enseignement se compensent au sein du semestre.

Les étudiants **non admis au semestre** conservent les unités d'enseignement acquises. Les étudiants ajournés à l'année redoublent en conservant les unités acquises et repassent toutes les matières dans les unités non acquises.

L'application du principe de la compensation est automatique aux UE et aux semestres.

L'admission au Master 1 est conditionnée par la validation de chacun des deux semestres de M1, ou par compensation entre les semestres 1 et 2 du M1. Toute année est validée dès lors que la moyenne annuelle est au moins équivalente à 10/20 (et 60 crédits ECTS obtenus). **L'admission dans ce M1 n'entraîne pas de plein droit l'accès au parcours de M2 voulu par l'étudiant. L'orientation dans les parcours relève de la décision souveraine de la commission pédagogique.**

Article 7 : Notation des épreuves d'examen

Toutes les UE sont affectées d'un coefficient 1 et l'ensemble des épreuves est noté sur 20. La note de contrôle terminal (CT) et la note de TD font une moyenne globale pour chaque matière. Chaque moyenne de matière est utilisée pour calculer la moyenne de l'UE. La présence aux TD et aux CM est obligatoire : 2 absences non justifiées peuvent entraîner un zéro.

Article 8 : Nature et durée des épreuves (CF. tableau ci-dessous)

Semestre 1

UE 1 : 1 épreuve écrite de 3 heures.

UE 2 : 1 épreuve écrite de 3 heures.

UE 3 : 2 épreuves écrites d'une heure ou 2 oraux ou 1 épreuve écrite d'une heure et 1 oral, en fonction des matières choisies et de leurs modalités d'évaluation.

UE 4 : Une note de Contrôle Continu (CC) sera attribuée à l'*Anglais*.

UE 5 : 2 épreuves écrites d'une heure ou 2 oraux ou 1 épreuve écrite d'une heure et 1 oral, en fonction des matières choisies et de leurs modalités d'évaluation. Exception faite pour la matière *Contentieux de l'Union Européenne* qui donnera lieu à une épreuve écrite de 2 heures.

Semestre 2

UE 6 : 1 épreuve écrite de 3 heures.

UE 7 : 1 épreuve écrite de 3 heures.

UE 8 : 2 épreuves écrites d'une heure ou 2 oraux ou 1 épreuve écrite d'une heure et 1 oral, en fonction des matières choisies et de leurs modalités d'évaluation.

UE 9 : Une note de CC sera attribuée à l'*Anglais*. La *Note de synthèse* fera l'objet d'une notation moyenne sur la base des trois notes réalisées au cours du semestre 2, d'une durée de 5 heures chacune.

UE 10 : 1 épreuve écrite d'une heure ou 1 oral, en fonction de la matière choisie et de leurs modalités d'évaluation.

Article 9 : Contrôle continu

Chaque matière de TD donne lieu à une notation continue sur 2 notes minimum (participation, écrit, oral, etc.). La présence aux TD est obligatoire (cf article 7 du présent règlement pédagogique). En cas de dispense d'assiduité aux TD, l'étudiant sera également soumis à la notation de l'enseignement. La dispense d'assiduité aux TD donne lieu à une évaluation en contrôle continu sur 2 épreuves minimum, définie à l'appréciation de l'enseignant.

Article 10 : Bonus sport ou bonus engagement

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0,25 points qui s'ajoute à la moyenne semestrielle.

Les bonus ne peuvent être cumulés sur un même semestre.

Le bonus sport est attribué sous réserve de la certification du résultat par le Bureau des Sports lors des délibérations.

Article 11 : Bonus preneur de notes

Les étudiants pourront bénéficier d'une bonification de 0,25 points qui s'ajoute à la moyenne semestrielle, dans le cadre de la prise de notes, durant l'ensemble du semestre (CM et TD) pour un étudiant bénéficiant de cet aménagement.

Article 12 : Session Unique

Les examens du semestre 1 ont lieu entre décembre et janvier et les examens du semestre 2 ont lieu entre avril et mai. Il n'y a pas de session 2 (rattrapage). En cas d'absence pour circonstances exceptionnelles et inévitables à un examen, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Article 13 : Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée.

L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »

Article 14 : Redoublement

Le redoublement n'est pas de plein droit. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement au sein de la formation.

Article 15 : Mentions

Les mentions pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

**LE DIPLOME DE MASTER 1 NE PEUT ETRE OBTENU ET DÉLIVRÉ
QU'APRÈS VALIDATION DES 2 SEMESTRES.**

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Faculté de Droit et Science Politique

Bureau des Masters 1 (B. 112 bis)

Av. Doyen Trotabas - 06050 Nice cedex 1

Tel : +33 04.89.15.25.35 ou +33 04.89.15.25.25

Courriel : droit.scolarite.master1@unice.fr – Web : droit.unice.fr

UE et Matières	Type d'épreuves terminales	Notation terminale	Notation continue (TD)	Coefficient des matières	Notation de l'UE	Crédits ECTS
SEMESTRE 1						
UE 1 : ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX 1	1 ÉCRIT		2 évaluations min		/20 (Coef. 1)	6
1 enseignement obligatoire avec TD au choix parmi :						
- Droit pénal spécial 1				1		
- Droit des régimes matrimoniaux				1		
- Droit international privé	1 écrit de 3h	/20	/20	1		
- Procédure civile 1				1		
- Droit bancaire				1		
UE 2 : ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX 2	1 ÉCRIT		2 évaluations min		/20 (Coef. 1)	6
1 enseignement obligatoire avec TD, non choisi en UE1, au choix parmi :						
- Droit pénal spécial 1				1		
- Droit des régimes matrimoniaux				1		
- Droit international privé	1 écrit de 3h	/20	/20	1		
- Procédure civile 1				1		
- Droit bancaire				1		
UE 3 : ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX 3	2 ÉPREUVES selon modalités d'évaluation				/20 (Coef. 1)	6
2 enseignements obligatoires, non choisis en UE1 et UE2, au choix parmi :						
- Droit pénal spécial 1	écrit d'1h			1		
- Droit des régimes matrimoniaux	écrit d'1h			1		
- Droit international privé	oral	/20		1		
- Procédure civile 1	écrit d'1h			1		
- Droit bancaire	écrit d'1h	/20		1		
- Droit des assurances	oral			1		
- Criminologie et Droit post-sentenciel	écrit d'1h			1		
- Droit processuel	oral			1		
UE 4 : PPR			2 évaluations min		/20 (Coef. 1)	6
1 élément obligatoire :						
- Anglais			/20		1	
UE 5 : ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	2 ÉPREUVES selon modalités d'évaluation				/20 (Coef. 1)	6
2 enseignements optionnels, non choisis en UE1, UE2 et UE3, au choix parmi :						
- Droit pénal spécial 1	écrit d'1h			1		
- Droit des régimes matrimoniaux	écrit d'1h			1		
- Droit international privé	oral			1		
- Procédure civile 1	écrit d'1h	/20		1		
- Droit bancaire	écrit d'1h			1		
- Droit des assurances	oral			1		
- Criminologie et Droit post-sentenciel	écrit d'1h			1		
- Droit processuel	oral	/20		1		
- Histoire de la procédure pénale	oral			1		
- Contentieux administratif	écrit d'1h			1		
- Contentieux de l'Union Européenne	écrit de 2h			1		
TOTAL SEMESTRE 1					/20	30

UE et Matières	Type d'épreuves terminales	Notation terminale	Notation continue (TD)	Coefficient des matières	Notation de l'UE	Crédits ECTS
SEMESTRE 2						
UE 6 : ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX	1 ÉCRIT		2 évaluations min		/20 (Coef. 1)	6
1 enseignement obligatoire avec TD au choix parmi :						
- Droit pénal spécial 2	1 écrit de 3h	/20	/20	1		
- Procédure civile 2				1		
- Droit des successions				1		
- Droit du commerce international				1		
- Droit des entreprises en difficulté				1		
UE 7 : ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX	1 ÉCRIT		2 évaluations min		/20 (Coef. 1)	6
1 enseignement obligatoire avec TD, non choisi en UE6, au choix parmi :						
- Droit pénal spécial 2	1 écrit de 3h	/20	/20	1		
- Procédure civile 2				1		
- Droit des successions				1		
- Droit du commerce international				1		
- Droit des entreprises en difficulté				1		
UE 8 : ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX	2 ÉPREUVES selon modalités d'évaluation				/20 (Coef. 1)	6
2 enseignements obligatoires, non choisis en UE6 et UE7, au choix parmi :						
- Droit pénal spécial 2	écrit d'1h	/20		1		
- Procédure civile 2	écrit d'1h			1		
- Droit des successions	écrit d'1h			1		
- Droit du commerce international	oral			1		
- Droit des entreprises en difficulté	oral			1		
- Droit de l'environnement	écrit d'1h	/20		1		
- Droit de la consommation et de la distribution	oral			1		
- Fiscalité de l'entreprise	écrit d'1h			1		
- Voies d'exécution	écrit d'1h			1		
UE 9 : PPR			2 évaluations min		/20 (Coef. 1)	9
2 éléments obligatoires :						
- Anglais			/20	1		
- Note de synthèse			/20	1		
UE 10 : ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	1 ÉCRIT ou 1 ORAL				/20 (Coef. 1)	3
1 enseignement optionnel, non choisi en UE6, UE7 et UE8, au choix parmi :						
- Droit pénal spécial 2	écrit d'1h	/20		1		
- Procédure civile 2	écrit d'1h			1		
- Droit des successions	écrit d'1h			1		
- Droit du commerce international	oral			1		
- Droit des entreprises en difficulté	oral			1		
- Droit de l'environnement	écrit d'1h			1		
- Droit de la consommation et de la distribution	oral			1		
- Fiscalité de l'entreprise	écrit d'1h			1		
- Voies d'exécution	écrit d'1h			1		
- Histoire des contrats et des voies d'exécution	oral			1		
TOTAL SEMESTRE 2					/20	30
TOTAL ANNÉE					/20	60